MatchWare MindView Online – Termes de Service

Les termes de service (Accord) énoncés ci-dessous régissent vos droits d'utilisation du Service et de la version d'évaluation gratuite du Service. Cet Accord, sauf indication contraire, régit également toute fonction supplémentaire éventuellement incorporée au Service.

EN ACCEPTANT CET ACCORD, OU EN CLIQUANT SUR LA CASE APPROPRIÉE POUR SIGNIFIER VOTRE ACCEPTATION DE CET ACCORD, VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CET ACCORD. SI VOUS CONCLUEZ CET ACCORD POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ OU AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS DISPOSEZ DE L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE POUR LIER CETTE ENTITÉ ET SES FILIALES AUX TERMES DE CET ACCORD, AUQUEL CAS LES TERMES "VOUS" ET "VOS" SE RÉFÉRERONT À CETTE ENTITÉ ET À SES FILIALES. SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE, OU SI VOUS N'ÊTES PAS EN ACCORD AVEC CES TERMES ET CONDITIONS, VOUS NE DEVEZ NI ACCEPTER CET ACCORD NI UTILISER LES SERVICES.

Vous devez être âgé d'au moins 13 ans, ou d'au moins 16 ans dans l'Union européenne, pour pouvoir vous enregistrer pour un Compte MatchWare individuel. Les établissements d'enseignement participant au programme de Souscription adressé à l'enseignement primaire et secondaire peuvent assigner un compte à un élève âgé de moins de 13 ans (ou moins de 16 ans dans l'UE) en conformité avec les lois applicables et la politique de confidentialité de MatchWare.

1. DÉFINITIONS

"Compte" : Le Compte acquis auprès de MatchWare dans lequel plusieurs Utilisateurs peuvent être créés.

"Propriétaire de Compte" : La société ou autre entité juridique et filiale de cette société ou entité faisant l'acquisition d'un Compte.

"Société affiliée" : Une filiale ou société associée au Propriétaire de Compte, dans laquelle celui-ci possède une participation majoritaire, généralement définie comme représentant plus de 50 % des parts. Cet Accord autorise également l'enregistrement par une société affiliée internationale.

"MatchWare" : La société MatchWare décrite à la section 15.3 (Droit applicable et partie contractante).

"Service" : Désigne MindView Online, fourni par MatchWare via https://www.mindviewonline.com, y compris les composants hors connexion tels qu'ils sont décrits dans le Guide de l'utilisateur. Pour accéder au Service, les Utilisateurs devront établir, à leurs propres frais, une connexion à Internet.

"Souscription" : La souscription acquise auprès de MatchWare, qui définit le nombre d'Utilisateurs autorisés à accéder au Service durant la période de validité de la Souscription.

"Souscription parente" : Désigne une souscription telle la Souscription MindView Suite, la Souscription Education ou la Souscription Entreprise qui fournit l'accès au Service.

"Date effective" : La date de facturation du Service.

"Utilisateur externe" : Un Utilisateur ou Propriétaire de Compte appartenant à un autre Compte. Le Service vous autorise à collaborer avec des Utilisateurs externes d'autres Comptes.

"Evaluation gratuite" : Le Service fourni par MatchWare à des fins d'évaluation pour une période donnée, sans frais pour vous. MatchWare se réserve le droit de déterminer la durée de la période d'évaluation et de modifier la liste des fonctions disponibles durant cette période. MatchWare se réserve le droit de vous facturer toute personnalisation spécifique de la version d'évaluation comme, mais sans s'y limiter, configuration des Utilisateurs et installation générale. MatchWare sera tenu de vous informer si de tels frais de personnalisation s'appliquent.

"Lecteur" : Désigne une version du Service vous fournissant un accès en lecture seule. Le Service est converti en Lecteur à la date d'expiration de la Souscription.

"Guide de l'utilisateur" : La documentation en ligne adressée aux Utilisateurs du Service, susceptible d'être modifiée de temps à autre.

"Utilisateurs" : Les personnes que vous autorisez à utiliser le Service au sein de votre Compte, pour lesquelles vous vous êtes acquitté d'une Souscription au Service, et à qui vous avez fourni un nom d'utilisateur et un mot de passe. Vous ne pouvez pas attribuer le même nom d'utilisateur et mot de passe à plusieurs Utilisateurs. Les Utilisateurs peuvent inclure, entre autres, vos employés, conseillers, sous-traitants et agents ou autres tiers avec lesquels vous menez des transactions commerciales.

"Applications tierces" : Tout logiciel externe dont le Service dépend pour remplir des fonctions spécifiques comme, mais sans s'y limiter, applications de partage d'écran et systèmes de gestion de données.

"Vous" : Le Propriétaire de Compte ou tout Utilisateur habilité à utiliser le Compte. Le Propriétaire de Compte et les Utilisateurs sont également désignés par le terme "Utilisateurs internes".

"Vos données" ou **"Votre contenu" :** Toutes données et informations électroniques soumises par vous aux Services.

2. UTILISATION DU SERVICE

2.1 Vos responsabilités

A. Vous êtes tenu responsable de l'acceptation et du respect de cet Accord.

B. Vous n'êtes pas autorisé à mettre le Service à la disposition de quiconque mis à part les Utilisateurs, ni à vendre, revendre ou louer le Service.

C. Vous vous engagez à déployer des efforts commerciaux raisonnables pour empêcher toute utilisation illégitime du Service et à informer MatchWare immédiatement si une telle utilisation illégitime est portée à votre attention.

D. Vous vous engagez à maintenir la confidentialité des noms d'utilisateur et mots de passe en tout temps.

E. Vous êtes tenu responsable de la légalité, de l'exactitude et de l'intégrité des données que vous soumettez au Service. Vous n'êtes pas autorisé à soumettre ou à stocker des données à caractère tortueux, illicite, diffamatoire ou enfreignant les droits de tout tiers.

F. Vous vous engagez à ne pas soumettre ou stocker tout code logiciel nuisible tel virus, vers, cheval de Troie et ainsi de suite.

G. Vous vous engagez à ne pas utiliser abusivement ou perturber le Service ou les serveurs et réseaux connectés au Service, et à ne pas tenter d'accéder au Service et aux systèmes qui lui sont associés de manière illicite.

H. Vous vous engagez à ne pas télécharger, transférer, poster ou mettre à disposition tout contenu à caractère indésirable ou non sollicité.

2.2 Les responsabilités de MatchWare

2.2.1 Accès au Service

MatchWare s'engage à déployer tous les efforts économiquement raisonnables pour assurer la disponibilité du Service 24h/24 et 7j/7, sauf pendant les opérations de maintenance prévues, en cas de force majeure ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès à Internet. MatchWare s'engage à annoncer les opérations de maintenance prévues au moins 24 heures à l'avance par le biais du Service. Toutefois, si des réparations majeures urgentes s'avèrent nécessaires, MatchWare se réserve le droit d'effectuer ces opérations de maintenance urgentes sans préavis. MatchWare n'offre aucune garantie en ce qui concerne l'accès au Service en combinaison avec des Applications tierces.

3. LIMITATIONS D'UTILISATION

Le Service est soumis à des limitations telles que, mais non limitées à, la quantité d'espace d'enregistrement que vous avez acquise avec le Service, les opérations de maintenance prévues, les prestations de votre fournisseur d'accès à Internet et ainsi de suite. Vous disposez de 1 Go d'espace d'enregistrement par Utilisateur.

4. FRAIS ET PAIEMENTS

Le Service est proposé sous forme de Souscription annuelle renouvelable facturée au Propriétaire du Compte et dont le montant est débité annuellement de votre carte bancaire ou autre forme de paiement. MatchWare ou son partenaire de commerce en ligne se réserve le droit d'enregistrer les données de votre moyen de paiement (ex. carte bancaire) afin de pouvoir procéder au renouvellement automatique de votre Souscription.

Le renouvellement de la Souscription est effectué automatiquement et le montant correspondant est automatiquement débité de votre carte bancaire ou autre forme de paiement, à moins que vous n'informiez MatchWare avant la date de renouvellement que vous ne souhaitez pas renouveler votre Souscription. Si vous

représentez un établissement d'enseignement et qu'il a été convenu que le renouvellement ne peut être effectué qu'après la rédaction d'un nouveau bon de commande, votre Souscription ne sera renouvelée qu'une fois le bon de commande traité par MatchWare.

Les obligations de paiement ne sont pas résiliables et les montants versés ne sont pas remboursables. La réduction du nombre de licences Utilisateur ne prendra effet qu'au terme de la Période de Souscription en cours, et n'entraînera aucune forme de remboursement. Si vous avez acquis plusieurs licences Utilisateur sous forme d'offre groupée, le cas échéant, ces licences ne peuvent pas être décomposées et vous n'aurez droit à aucune possibilité de crédit ou d'échange si vous décidez de ne pas installer toutes les licences acquises dans le cadre de l'offre groupée.

Vous êtes tenu de vous acquitter de toutes les taxes associées à votre acquisition. Au cas où MatchWare serait légalement tenu de percevoir ces taxes, MatchWare ajoutera leur montant au prix du Service facturé au Propriétaire de Compte.

4.1 Souscription parente

Si vous utilisez le Service via une Souscription parente, les frais et paiements relatifs à la Souscription parente fournie par MatchWare s'appliquent.

5. DURÉE ET RÉSILIATION

5.1 Durée

La durée de l'Accord sera de un (1) an à partir de la Date effective, désignée ci-après par les termes Période de Souscription initiale. Après cette date, cet Accord sera renouvelé automatiquement par périodes successives de un (1) an, à moins qu'il ne soit résilié par écrit par l'une des parties ou via des liens d'annulation automatiques avant la fin de la Période de Souscription en cours.

La résiliation de cet Accord n'est effective que si l'une des parties notifie l'autre partie de la résiliation avant la fin de la Période de Souscription en cours. Dans l'éventualité où un avis de résiliation n'est pas fourni conformément à la procédure exposée ici, l'Accord sera renouvelé automatiquement pour une nouvelle Période de Souscription de un (1) an au tarif en vigueur à la date en question.

Si vous avez conclu un Accord de Souscription pluriannuel, tel que, mais sans y être limité, Souscription Education ou Souscription Entreprise, la durée ira de la Date effective au dernier jour de la dernière Période de Souscription. Le renouvellement d'un tel Accord de Souscription pluriannuel sera sujet aux termes de l'Accord conclu.

Afin d'éviter toute incertitude, toute résiliation ne prendra effet qu'à la fin de la Période de Souscription en cours, et n'entraînera aucune forme de remboursement.

5.2 Résiliation avec motif

Chacune des parties peut résilier cet Accord à tout moment conformément aux termes et conditions suivants : (i) avec effet immédiat par voie de notification écrite à l'autre partie dans le cas où l'autre partie est en état de faillite ou de liquidation ou procède à une assignation de tous ou de la majeure partie de ses biens au bénéfice de ses créanciers ou (ii) trente (30) jours calendaires après notification écrite à l'autre partie dans le cas d'une violation par l'autre partie des termes et conditions de cet Accord non réparée durant cette période de trente (30) jours calendaires. Si l'une ou l'autre partie ne s'acquitte pas de ses obligations matérielles aux termes de cet Accord, la partie non défaillante est tenue de notifier la partie défaillante par écrit en spécifiant la nature du manquement.

5.3 Effet de la résiliation

En cas de résiliation avec motif initiée par vous, MatchWare s'engage à vous rembourser les montants versés d'avance pour toutes les Souscriptions au pro rata de la période restante de la Souscription en cours. Dans le cas d'une résiliation avec motif initiée par MatchWare, vous vous engagez à vous acquitter des montants dus correspondants à la période comprise entre la date de résiliation de l'Accord et celle de la fin de la Souscription. En aucun cas la résiliation de cet Accord ne vous libère de l'obligation de verser à MatchWare les montants dus pour la période précédant la date effective de résiliation.

5.4 Souscription parente

Si vous utilisez le Service via une Souscription parente, les termes relatifs à la durée et à la résiliation de la Souscription parente fournie par MatchWare s'appliquent.

6. ENREGISTREMENT DES DONNÉES ET PRATIQUES GÉNÉRALES

A compter de la date d'expiration de la Souscription, MatchWare s'engage à conserver vos données durant 60 jours, vous permettant ainsi d'accéder à celles-ci si vous décidez de prolonger votre Souscription au Service pendant cette période de 60 jours. Les données générées dans le cadre de l'utilisation de la version d'évaluation gratuite sont également conservées 60 jours après l'expiration de cette version, vous permettant d'accéder à vos données si vous souscrivez au Service pendant cette période de 60 jours. A la date d'expiration de la Souscription, le Service est converti en Lecteur, vous fournissant un droit d'accès en lecture seule à vos documents. Si la Souscription n'est pas renouvelée, tous vos documents en ligne seront supprimés au bout de 60 jours. MatchWare se réserve le droit de modifier sans préavis la durée de conservation des données après l'expiration de la Souscription ou de la version d'évaluation gratuite.

MatchWare s'engage à effectuer tous les efforts économiquement raisonnables pour assurer la sécurité du stockage de vos données. Vous admettez que MatchWare n'assume aucune responsabilité quant à la perte de vos données stockées ou transmises via le Service. Vous convenez que lorsque le Compte que vous exploitez a atteint sa limite de stockage maximum, il n'est plus possible d'y stocker de données à moins d'acquérir davantage d'espace de stockage.

6.1 Intégrité des données

MatchWare n'opère aucune vérification sur les données transmises via le Service et par conséquent ne garantit aucunement leur légalité, leur exactitude ou leur intégrité.

6.2 Divulgation des données

Vous reconnaissez, admettez et acceptez que MatchWare se réserve le droit d'accéder à vos données, de les préserver et de les divulguer en cas d'obligation légale ou si en toute bonne foi MatchWare estime qu'une telle mesure est raisonnablement nécessaire pour faire appliquer ces Termes de Service, se conformer à une procédure légale, répondre à une allégation selon laquelle vos données ne respecteraient pas les droits d'un tiers, traiter une demande d'assistance de votre part, et protéger les droits, la propriété et la sécurité personnelle de MatchWare, des Utilisateurs et du public. Vous admettez que MatchWare se réserve le droit de mettre à jour et de modifier ces pratiques générales et ces limitations de temps à autre.

6.3 Statistiques

Vous reconnaissez, admettez et acceptez que MatchWare peut utiliser vos données pour compiler des statistiques d'utilisation en vue d'améliorer le Service, tant que MatchWare supprime toute référence à Vous et toute information personnelle relative aux Utilisateurs figurant dans vos données.

7. TERMES RÉGISSANT L'USAGE DE LOGICIELS SPÉCIFIQUES ET DU CLIPART

7.1 Bibliothèque de Mind Maps publique de MindView

Lorsque vous publiez des documents dans la bibliothèque de mind maps publique de MindView, vous acceptez et consentez à respecter les Termes de Service de la bibliothèque de mind maps publique (https://link.matchware.com/tos_publicmaps_fr). Vous comprenez et acceptez que les documents publiés et partagés dans la bibliothèque de mind maps publique peuvent être visualisés, téléchargés et utilisés par tout autre Utilisateur conformément aux Termes de Service.

7.2 MindView Drive

Lorsque vous utilisez MindView Drive pour enregistrer, partager et collaborer sur vos documents, vous acceptez et consentez à respecter les Termes de Service de MindView Drive (https://link.matchware.com/tos_mindviewdrive_fr).

7.3 MindView Assist

Lorsque vous utilisez MindView Assist, vous acceptez et consentez à respecter les Termes de Service de MindView Assist (https://link.matchware.com/tos_mindviewassist_fr).

7.4 Fonctionnalités d'IA

Le Service inclut la fonctionnalité MindView AI. De plus amples détails concernant les fonctionnalités et le mode d'opération de cette option sont disponibles ici : AI Specification. MatchWare se réserve le droit de limiter le Service pour les utilisateurs faisant un usage excessif de la fonctionnalité d'IA. En acceptant le présent Accord, vous reconnaissez que le contenu généré par l'IA est produit par une machine, n'est pas protégé par le droit d'auteur et ne reflète pas les opinions de MatchWare. Le contenu généré par l'IA peut être inexact ; il convient donc de le vérifier avant d'y accorder confiance ou de l'utiliser.

7.5 Clipart

Ce Service est susceptible de contenir des éléments clipart ("Clipart") tels images, icônes et ainsi de suite. Tous les droits intellectuels sur ces éléments Clipart appartiennent à MatchWare A/S ou sont placés sous licence MatchWare A/S.

MatchWare vous concède un droit non exclusif et non cessible d'utiliser ces éléments Clipart dans les documents ou sites web réalisés avec ce Service. Aucuns droits d'auteur ne sont dus à MatchWare en vertu de cet usage. Les éléments Clipart ne peuvent être ni cédés sous licence ni transmis à toute personne ou entité ne disposant pas d'une licence légale de ce Service.

8. CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES

Si MatchWare est amené à traiter ou à sous-traiter des données personnelles en relation avec un Produit ou la prestation de services professionnels, MatchWare s'engage à traiter vos données personnelles en accord avec les lois applicables. Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique de confidentialité et la politique de sécurité des données de MatchWare.

9. SUPPORT

MatchWare s'engage à fournir une assistance en ligne (Niveau 1) relative au Service sans frais supplémentaires.

Pour accéder au forum FAQ de MatchWare, rendez-vous sur le site : https://faq.matchware.com/fr/ et soumettez votre question au moyen de l'onglet "Contact".

Une assistance téléphonique (Niveau 1) est fournie pour la résolution des problèmes techniques (y compris anomalies du Service), à l'exclusion des questions de configuration personnalisée ou portant sur l'opération ou l'utilisation générale du Service. Cette assistance est disponible durant les heures de bureau aux numéros suivants :

MatchWare France : (0)810000172, de 9h à 18h GMT+1

MatchWare Etats-Unis :1-800-880-2810, de 9h à 18h EST

MatchWare Royaume-Uni : +44 208 940 9700, de 9h à 18h GMT

MatchWare Allemagne : 040 543764, de 9h à 18h GMT+1

MatchWare Danemark : +4586208820, de 9h à 17h GMT+1

Pour bénéficier d'une assistance de Niveau 2 et 3 couvrant les questions de configuration personnalisée, l'opération et l'utilisation générales du Service et la formation, vous devez acquérir des modules de support.

MatchWare s'engage à faire de son mieux pour reproduire et résoudre les problèmes liés au Service. MatchWare se réserve le droit de vous demander de valider le problème constaté dans un environnement isolé de façon à faciliter sa résolution. Vous reconnaissez et acceptez que MatchWare peut être amené à accéder à votre Compte pour faciliter la résolution de tout problème signalé ou découvert affectant le Service. Si MatchWare a besoin d'accéder à vos données, vous devez fournir votre accord par écrit à cet effet.

L'assistance est disponible en français, anglais, allemand et danois.

Les heures auxquelles l'assistance est disponible et les langues prises en charge peuvent être modifiées par MatchWare à tout moment, tant que le niveau de support fourni n'est pas réduit.

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MatchWare A/S ou ses filiales détient tous les droits de propriété intellectuelle concernant le Service et toute documentation connexe (y compris toute amélioration, ajout, modification ou changement apporté à l'original

ou à une copie de l'original). Vous reconnaissez et acceptez qu'aucune disposition de cet Accord ne vous confère, ou ne peut être interprétée comme vous conférant, des droits quels qu'ils soient relatifs aux brevets, droits d'auteur, secrets industriels, appellations commerciales, marques commerciales ou marques de service, contenus ou associés à MatchWare ou au Service, qu'ils soient déposés ou non. MatchWare A/S se réserve tous les droits non expressément accordés.

10.1 Suggestions

MatchWare disposera d'une licence mondiale, irrévocable, libre de droits et illimitée pour utiliser, développer ou inclure dans le Service toute suggestion, recommandation, demande d'amélioration ou commentaire émis par vous, ou par les Utilisateurs, au sujet du Service.

11. CONFIDENTIALITÉ

11.1 Informations confidentielles

Le terme "Informations confidentielles" recouvre toute information possédant une valeur notable pour son propriétaire, généralement inconnue du public, et traitée de manière confidentielle. Les Informations confidentielles incluent vos données, le Service, et peuvent comprendre les Termes de Service de cet Accord. Pour éviter toute ambiguïté, les Informations confidentielles incluent l'intégralité du logiciel propriétaire, sa documentation et toutes les informations commerciales connexes, y compris, mais non exclusivement, les applications logicielles, mises à jour, licences, tarifs, techniques, algorithmes, procédures et données financières, commerciales et relatives au marketing.

Toutefois, les Informations confidentielles (autres que vos données) n'incluent pas : (a) toute information rendue publique avant ou à la date de divulgation, ou rendue publique par la suite sans action de la Partie Réceptrice ; (b) toute information légitimement connue (indépendamment du cadre de cet Accord) par la Partie Réceptrice sans restriction de confidentialité avant la date de divulgation ; (c) toute information développée par la Partie Réceptrice indépendamment de toute Information confidentielle reçue en confidence de la Partie Divulgatrice, comme en témoignent les archives écrites conservées par la Partie Réceptrice ; ou (d) toute information reçue légitimement par la Partie Réceptrice d'un tiers sans restriction et sans violation de toute obligation de confidentialité envers la Partie Divulgatrice.

En vertu de cet Accord, chaque partie reconnaît être susceptible de recevoir des Informations confidentielles de l'autre partie. Aux fins de cet Accord, la partie divulguant les Informations confidentielles est désignée par le terme "Partie Divulgatrice", et la partie recevant ces Informations confidentielles est désignée par le terme "Partie Réceptrice".

Pendant la durée de cet Accord et pendant cinq (5) ans après son expiration, chaque Partie Réceptrice accepte :

a. De traiter les Informations confidentielles de la Partie Divulgatrice en toute confidentialité, en leur accordant le même niveau de protection (mais jamais inférieur à un niveau raisonnable) que celui qu'elle emploie avec ses propres Informations confidentielles de nature semblable ;

b. De ne pas reproduire, rétro-concevoir, décompiler, ou désassembler les Informations confidentielles par quel moyen ou dans quel but que ce soit ;

c. De ne pas divulguer, distribuer ou mettre à disposition de quelque manière que ce soit toute Information confidentielle de la Partie Divulgatrice à une partie tierce ;

d. De ne pas copier ou utiliser les Informations confidentielles de la Partie Divulgatrice à toutes fins autres que celles de remplir ses obligations ou d'exercer ses droits au titre de cet Accord ;

e. De divulguer les Informations confidentielles de l'autre partie uniquement à ceux de ses employés qui ont besoin de les connaître pour remplir leurs obligations envers l'autre partie et qui ont accepté de respecter les termes de cet Accord ;

f. De divulguer les Informations confidentielles de la Partie Divulgatrice dans la mesure où cette divulgation est approuvée par écrit par la Partie Divulgatrice ou exigée par la loi, par un tribunal ou autre organe juridictionnel ou administratif, à condition que la Partie Réceptrice notifie la Partie Divulgatrice de la nécessité de cette divulgation par écrit dans les plus brefs délais et assiste la Partie Divulgatrice, sur demande raisonnable de la Partie Divulgatrice et à ses frais, dans toute action légitime visant à contester ou à limiter la portée de cette divulgation.

12. GARANTIES ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

12.1 Garanties

VOUS ACCEPTEZ ET COMPRENEZ QUE DANS LA MESURE OÙ UNE TELLE EXCLUSION N'EST PAS LIMITÉE PAR LES LOIS EN VIGUEUR ET SAUF DISPOSITION CONTRAIRE INDIQUÉE DANS CET ACCORD :

1. MATCHWARE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES DE TOUTES SORTES, IMPLICITES OU EXPRESSES, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON ;
2. MATCHWARE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT À LA PERFORMANCE, LA SÉCURITÉ, LA CAPACITÉ, L'ACTUALITÉ OU L'ADÉQUATION DU SERVICE AVEC VOS BESOINS ;
3. MATCHWARE NE GARANTIT AUCUNEMENT QUE LE SERVICE SERA DÉNUÉ D'ERREURS, SÉCURISÉ ET SANS INTERRUPTIONS DE FONCTIONNEMENT, OU QUE LES ERREURS ÉVENTUELLES SERONT RECTIFIÉES ;
4. MATCHWARE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EN CAS D'UTILISATION NON AUTORISÉE DU SERVICE. L'UTILISATION DU SERVICE SE FAIT À VOTRE ENTIÈRE DISCRÉTION ET À VOS PROPRES RISQUES, ET VOUS RESTEZ SEUL RESPONSABLE DE TOUT RISQUE.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'entière et exclusive responsabilité ainsi que le recours en cas de violation de la garantie limitée exposée ici sont limités au remboursement mentionné à la section 5 (Durée et résiliation). En aucun cas une partie ne peut être tenue responsable envers l'autre partie de tout dommage spécial, indirect, consécutif, exemplaire, punitif, accessoire ou similaire, y compris mais non exclusivement perte de bénéfices, perte de données ou impossibilité d'utiliser le Service, même si MatchWare a été notifié de la possibilité de tels dommages. MatchWare n'offre aucune garantie que le Service ou sa documentation sont libres d'erreurs ou qu'ils répondent à toute norme, exigence ou besoin de l'Utilisateur. La responsabilité de MatchWare n'excédera en aucun cas les montants versés par vous dans les 12 mois précédant l'incident. Dans la mesure où la loi applicable n'autorise pas d'exclusion ou de limitation des garanties implicites ou de limitation de responsabilité à l'égard de dommages accessoires ou consécutifs, la limitation ou exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à votre cas.

14. INDEMNISATION MUTUELLE

14.1 Indemnisation par MatchWare

A ses frais, MatchWare s'engage à vous indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité envers toute action intentée à votre encontre au motif que le Service, l'un de ses composants ou une marque commerciale de MatchWare utilisée en relation avec le Service, lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de cet Accord, enfreint toute marque commerciale, droit d'auteur, secret industriel, brevet ou autre droit de propriété intellectuelle. MatchWare s'engage à payer le montant des coûts, dommages et frais de justice qui vous sont octroyés par suite d'une telle action ou payables en vertu d'un règlement approuvé par MatchWare, à condition que vous ayez avisé MatchWare promptement et par écrit de l'existence de cette action, que vous donniez à MatchWare la maîtrise exclusive de la défense et du règlement, et que vous fournissiez à MatchWare une assistance raisonnable à cet égard.

14.2 Indemnisation par vous

A vos frais, vous vous engagez à indemniser, défendre et dégager MatchWare de toute responsabilité envers toute action intentée à l'encontre de MatchWare par une tierce partie au motif que (i) vos données ou la transmission ou l'hébergement de ces données par MatchWare enfreignent ou violent les droits de cette tierce partie (ii) vos données et la transmission de vos données enfreignent ou violent les droits de cette tierce partie (iii) votre utilisation du Service enfreint ou viole les droits de cette tierce partie (iv) votre utilisation du Service ne respecte pas les lois, règles et règlements en vigueur dans l'application de cet Accord. Vous vous engagez à payer le montant des coûts, dommages et frais de justice octroyés à MatchWare par suite d'une telle action, ou tous montants payés par MatchWare en vertu d'un règlement approuvé par les tribunaux, à condition que MatchWare vous ait avisé promptement et par écrit de l'existence de cette action et vous donne la maîtrise exclusive de la défense et du règlement de l'action intentée à son encontre.

15. TERMES GÉNÉRAUX

15.1 Intégralité de l'Accord

Le présent Accord constitue l'intégralité de la convention entre les parties et remplace toute entente antérieure entre les parties. Aucune modification ou amendement à cet Accord, ou aucune renonciation à un droit stipulé dans cet Accord, ne peut prendre effet à moins d'être établie par écrit et signé par les deux parties.

Ni cet Accord ni aucun des droits, intérêts ou obligations de l'une ou l'autre partie ne peut être cédé ou transféré par une partie sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Chaque partie peut toutefois céder cet Accord à la suite d'une fusion, d'une acquisition ou opération similaire. Tous les termes et conditions de cet Accord lieront les successeurs et ayant droits respectifs des parties aux présentes et s'appliqueront à leur avantage.

15.2 Notifications

Toute notification faite dans le cadre de cet Accord ne sera considérée valide que si elle a été transmise en main propre, par un service de courrier exprès reconnu, par télécopie suivie d'une confirmation par courrier prioritaire, ou par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse d'une des parties indiquée ci-dessous ou modifiée par notification conformément à cette sous-section. A moins qu'elle ne soit reçue plus tôt, toute notification transmise par courrier sera considérée comme ayant été reçue sept (7) jours après son dépôt. L'entité à laquelle adresser vos notifications dépend de votre pays de résidence, comme indiqué à la section 15.3.

15.3 Droit applicable et partie contractante

L'entité MatchWare avec laquelle vous établissez le présent Accord ainsi que le droit applicable et la juridiction compétente dépendent de votre pays de résidence comme indiqué ci-dessous :

Pays de résidence	Entité MatchWare	Notifications à envoyer à :	Droit applicable
Amérique du Nord, Amérique du Sud, Amérique centrale, Australie, Nouvelle-Zélande	MatchWare Inc. 311 S. Brevard Ave. Tampa, FL 33606 Etats-Unis	Legal Department Fax : + 1-813-254-6654	Droit de l'Etat de Floride et lois en vigueur aux Etats-Unis
Scandinavie	MatchWare A/S P. Hiort-Lorenzens Vej 2A 8000 Aarhus C Danemark	Legal Department Fax : +4587303501	Droit danois
Allemagne, Autriche, Suisse	MatchWare GmbH Anckelmannsplatz 1 20537 Hamburg Allemagne	Legal Department Fax : +4940543789	Droit allemand
Royaume-Uni, France, Autres pays	MatchWare Ltd. 3-5 Red Lion Street Richmond, TW9 1RJ Royaume-Uni	Legal Department Fax : +442083322170	Droit britannique

15.4 Relation entre les parties

Les parties désignées par cet Accord sont des entités indépendantes. Aucune des parties n'est ou ne peut revendiquer être, un agent légal, représentant, partenaire ou employé de l'autre partie ; aucune des parties ne peut conclure de contrat au nom de l'autre partie ni assumer ou créer toute obligation, dette ou responsabilité pour le compte de l'autre partie. Aucune des parties ne peut s'appuyer sur toute promesse, incitation ou

représentation faite par l'autre partie en dehors des dispositions expressément citées dans cet Accord. Cet Accord ne vise pas à constituer, créer, mettre en vigueur ou reconnaître une entreprise commune, un partenariat ou une entité commerciale officielle de quelque nature que ce soit entre les parties.

Chaque partie est en droit d'inclure l'autre partie dans une liste de clients ou de fournisseurs. Vous acceptez également de considérer les requêtes suivantes à la demande de MatchWare : (i) participer à des études de cas et études de retour sur investissement, (ii) servir de référence, participer à des échanges de liens, et autoriser l'utilisation de votre logo en tant que référence sur le site web de MatchWare, (iii) collaborer à des communiqués de presse faisant état de cette relation.

15.5 Messages relatifs aux mises à jour et webinaires de formation

En acceptant cet Accord, vous acceptez et consentez à ce que MatchWare vous envoie des messages relatifs aux mises à jour du Service et aux webinaires de formation gratuits proposés. Vous êtes libre de vous désinscrire de ces envois à tout moment.

15.6 Renonciation

Toute renonciation d'une quelconque disposition de cet Accord ne sera considérée comme valide ou liant l'une ou l'autre partie que si elle a été acceptée par écrit par les deux parties. Le manquement par une partie à appliquer une disposition quelconque de cet Accord, ou à exiger que l'autre partie applique une disposition quelconque de cet Accord, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation présente ou future de ces dispositions, et n'affecte aucunement la capacité de chaque partie à faire appliquer ces dispositions à l'avenir.

15.7 Force majeure

Aucune partie ne sera tenue responsable pour tout manquement à ses obligations dû à une grève, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, un décret, une décision ou une restriction gouvernementale, une défaillance d'un fournisseur, ou toute autre cause indépendante de la volonté de la partie en question et la mettant dans l'impossibilité de remplir ses obligations, étant toutefois entendu qu'un tel manquement peut constituer un motif de résiliation par l'autre partie si les obligations ne sont pas remplies dans un délai de cent vingt (120) jours.

15.8 Frais de justice

Dans le cas d'une procédure juridique intentée par une partie à l'encontre de l'autre partie dans le cadre de cet Accord, la partie gagnante aura droit, outre aux autres droits et recours dont elle dispose, au remboursement des frais encourus, y compris frais de justice et honoraires d'avocat raisonnables.